

Comité syndical du 24 mars 2016

DELIBERATION N° 16-003

Objet : Adhésion de la CA Plaine Vallée, de la CA ValParis à Val d'Oise Numérique et changement de dénomination de la CC Vallée du Sausseron

Le vingt-quatre mars deux mille seize à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON.

Sont présents :

Date de convocation : M. Pierre-Edouard EON Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique

15 FEV. 2016

Mme Marie-Christine CAVECCHI Déléguée du Département du Val d'Oise

Mme Djida TECHTACH Déléguée du Département du Val d'Oise

M. Gérard SEIMBILLE Délégué du Département du Val d'Oise

Date d'affichage :

Mme Christiane AKNOUCHE Déléguée de la CC Carnelle Pays de France

Mme Corinne VASSEUR Déléguée de la CC Haut Val d'Oise

01 AVR. 2016

M. Jean-Louis DELANNOY Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des trois forêts

M. Jean-Marie PIERRAT Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes

Acte rendu exécutoire :

M. Armand DEDIEU Délégué de la CC Vexin Centre

Mme Odette LOZAIC Déléguée de la CA Plaine Vallée

01 AVR. 2016

M. Jacques RENAUD Délégué de la CC Pays de France

Publication ou notification :

M. Jean-Pierre DORE Délégué de la CC Vexin Val de Seine

Sont excusés :

Mme Michèle BERTHY Déléguée du Département du Val d'Oise

M. Alexandre PUEYO Délégué du Département du Val d'Oise

M. Jean-Christophe POULET Délégué de la CA ValParis

Représentant 97 voix sur un total de 120

Secrétaire de séance : M. Pierre-Edouard EON

Le Comité syndical,

Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu l'arrêté du Préfet de la région Ile-de-France n°2015063-0002 du 4 mars 2015 portant adoption du schéma régional de coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral A15-592-SRCT du 25/11/2015 portant fusion de la Communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency et de la Communauté de communes de l'Ouest de la Plaine de France au 01/01/2016,

Vu l'arrêté préfectoral A15-607-SRCT du 15/12/2015 portant fusion des Communautés d'agglomération "Le Parisis" et "Val et Forêt", et extension de périmètre à la commune de Frépillon au 01/01/2016,

Vu l'arrêté préfectoral A15-609-SRCT du 15/12/2015 portant extension de périmètre de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron aux communes d'Auvers sur Oise, Butry sur Oise et Valmondois au 01/01/2016,

Vu l'arrêté préfectoral A15-588-SRCT du 17/11/2015 portant extension de périmètre de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts aux communes de Mériel et Méry sur Oise au 01/01/2016,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée du 27/01/2016 relative à son adhésion au syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération ValParisis du 18/01/2016 relative à son adhésion au syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu la délibération de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes du 6/10/2015 relative à l'adoption de ses statuts,

Vu le rapport n° 16-003,

Après en avoir délibéré : (97 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSENTION)

APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée et de la Communauté d'agglomération ValParisis ;

DIT que la Communauté d'agglomération Plaine Vallée se substitue au sein du syndicat aux communes de l'ancien périmètre de la Communauté de communes Ouest de la Plaine de France suite à sa dissolution ;

DIT que la Communauté d'agglomération ValParisis se substitue au sein du syndicat à la commune de Frépillon (ex CCVOI) suite à la dissolution de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes ;

PREND ACTE du changement de dénomination de la Communauté de communes Vallée du Sausseron pour Communauté de communes Sausseron Impressionnistes ;

RAPPELLE que la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes se substitue au sein du syndicat aux communes d'Auvers sur Oise, de Butry sur Oise et de Valmondois (ex CCVOI) suite à la dissolution de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes ;

RAPPELLE que la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Vallées se substitue au sein du syndicat aux communes Mery sur Oise et de Mériel (ex CCVOI) suite à la dissolution de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes ;

DONNE pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président

**Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique**

Monsieur Pierre-Edouard EON

